

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
Convoqué le 6 avril 2017

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Corinne TORCHY, Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Raynald ADAMS, Etienne PERNOLLET, Jacques TORU, Cyril BREUIL

Excusés avec pouvoir : Mrs Sylvain ABRIOUX à Mme Corinne TORCHY,

Excusés sans pouvoir : M. Alexandre JAULIN, Mme Claude HUARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie BREUIL.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques. Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 H 35.

DELIBERATIONS

1) Compte administratif 2016 budget principal :

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2016. Il se solde avec excédent en recettes de fonctionnement de 420 648.32 € et un déficit en dépenses d'investissement de 134 996.53 €.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

2) Compte de gestion 2016 budget principal

Le compte de gestion 2016 est présenté aux membres du conseil. Les écritures étant conforme au compte administratif 2016, il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

3) Affectation du résultat budget principal :

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2016 de la manière suivante :

134 996.53 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

285 651.79 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

4) Vote des 4 taxes

Il est proposé aux membres du conseil de maintenir les 4 taxes au même taux de 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation :	19.12%
- Taxe foncière (bâti) :	16.52%
- Taxe foncière (non bâti) :	31.50%
- Cotisation foncière entreprise (CFE)	17.51%

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

5) Budget primitif 2017 du budget principal

M. PERNOLLET présente le budget primitif 2017, avec les principaux investissements prévus.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 810 852.79 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 862 416.60 €.
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

6) Compte administratif 2016 budget assainissement

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2016. Il se solde avec excédent en recettes de fonctionnement de 44 024.09 € et un excédent en recettes d'investissement de 3998.05 €.
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

7) Compte de gestion 2016 budget assainissement

Le compte de gestion 2016 est présenté aux membres du conseil. Les écritures étant conforme au compte administratif 2016, il est donc procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

8) Affectation du résultat budget assainissement

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2016 de la manière suivante :
- 44 024.09 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

9) Modification redevance assainissement collectif

Monsieur PERNOLLET propose de modifier La redevance d'assainissement collectif à compter de la transmission à la Préfecture de la présente délibération comme suit :
- La part variable de la redevance passe de 1.70 € à 1.90 € HT / m3
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

10) Budget primitif 2017 budget assainissement collectif

Monsieur PERNOLLET présente le budget assainissement. Il indique que cette année, pour équilibrer le budget, il est nécessaire d'avoir recours au budget principal. Les années, précédentes, cela n'était pas utile du fait de l'emprunt de 450 000 €.
La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 389 120.93 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 664 199.55 €.
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

11) Compte administratif 2016 budget SPANC

Monsieur PERNOLLET présente le compte administratif 2016. Il se solde avec excédent en recettes de fonctionnement de 3559.54 € et un excédent en recettes d'investissement de 10094.61 €.
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

12) Compte de gestion 2016 budget SPANC

Le compte de gestion 2016 est présenté aux membres du conseil. Les écritures étant conforme au compte administratif 2016, il est donc procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

13) Affectation du résultat budget SPANC

Monsieur PERNOLLET propose d'affecter le résultat 2016 de la manière suivante :
- 3559.54 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

14) Budget primitif 2017 budget SPANC

M. PERNOLLET présente le budget primitif 2017. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 24419.54 €. La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à la somme de 10698.77 €.
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

- 15) Mme TORCHY demande l'autorisation aux membres du conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. En effet, une date a été fixée pour signer la vente d'un des terrains situés impasse de la République. Monsieur, le Maire ne pouvant s'y rendre, il est demandé aux membres du conseil municipal de donner délégation de signature à Mme TORCHY pour signer cette vente chez le notaire.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

16) Création de poste adjoint administratif principal 2nde classe

Mme MARY, actuellement adjoint administratif 2nde classe est inscrite sur liste d'aptitude du concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe du Centre de Gestion du Loir-et-Cher. Par courrier en date du 15 mars 2017, Mme MARY demande à être nommée sur ce grade. Vu le Décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale fusionnant les grades d'adjoints administratif 1^{ère} classe et d'adjoints administratif principal 2nde classe, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à temps complet à compter du 01/05/2017.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

17) Régime indemnitaire

Vu le décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant que des agents de la filière administrative et de la filière sanitaire et sociale bénéficiaient déjà d'un régime indemnitaire,

Considérant que ces mêmes agents ont été reclassés suite au protocole relatif au parcours professionnel, carrières et rémunération à l'avenir de la fonction publique territoriale,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'instaurer le régime indemnitaire pour les filières suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE	
CADRE D'EMPLOI	INDEMNITE
Adjoint administratif (stagiaire, titulaire et contractuel)	Indemnité d'Administration et de Technicité
	Indemnité d'Exercice de Mission de Préfecture
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	
CADRE D'EMPLOI	INDEMNITE
Auxiliaire de puériculture (stagiaire, titulaire et contractuel)	Prime de service filière sociale
	Indemnité de sujétions spéciales
	Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote
 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Crèche : les travaux se sont terminés le 7/04/2017. Les travaux de finition ne sont pas satisfaisants. L'entrepreneur sera contacté. Des devis sont en cours auprès d'entreprises de nettoyage afin d'effectuer un nettoyage en profondeur avant la réouverture de la crèche.
- Les travaux sur les toits de l'école maternelle et de la salle des fêtes doivent avoir lieu
- Rue Jean Graczyk : l'entreprise SCBM doit intervenir le 11/04 au niveau du carrefour de la rue Jean Graczyk avec la RD 2076 pour le revêtement de la route
- M. MEUNIER indique que la semaine du 24/04 au 28/04 des travaux doivent avoir lieu au terrain de foot pour la pose des pare-ballons notamment. Il rappelle également que la 1^{ère} réunion concernant la journée des associations doit avoir lieu le 12//04.
- La fête de la musique aura lieu le 21/06. Des personnages en bois seront réalisés pour décorer le rond-point de la route de Foëcy. La chorale chantera à l'église.

Le prochain conseil municipal est fixé au 29/05/2017 à 19h00

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h00